



Enfant qui ne veut plus aller chez sa mère

Par **isabelle53**, le **23/11/2010 à 15:44**

Bonjour,
Je m'adresse à vous pour avoir une réponse valable juridiquement. Ma belle-fille de 13 ans qui vit sous notre toit, donc avec son père qui en a la garde effective et la maman un droit de visite tous les 15 jours, ne veut plus aller chez sa mère car cette dernière est alcoolique, ma belle-fille subit "engueulades" et cris tous les week-end qu'elle passe chez sa mère. Mais vis à vis de la loi que pouvons nous faire pour qu'elle n'y aille plus? Ma belle-fille en a parlé à l'assistance sociale du collège, qui ne peut rien faire. Es-ce qu'une main courante à la gendarmerie et une lettre au JAF donnent le droit à son père de refuser à la mère son droit de visite en attendant qu'une décision du juge soit prise ? Merci pour vos réponses.
Bonne journée

Par **mimi493**, le **23/11/2010 à 19:11**

Non, il faut que le père fasse une requête au JAF en suppression de ce droit. Sa fille demandera à être entendue par le juge et vous pouvez demander au bâtonnier qu'elle ait son propre avocat gratuitement (donc le père n'en a pas besoin).
Tant que le jugement en cours donne les droits à la mère, le père est tenu de convaincre l'enfant voire de la contraindre. S'il ne le fait pas, si l'enfant refuse, le père est alors condamnable pour le délit de non-présentation d'enfant.
Aucune main courante ne changera ça (car ça n'a aucune valeur)

Par **isabelle53**, le **23/11/2010 à 20:51**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse, mais la crainte que nous avons c'est que la maman

réagisse mal vis-à-vis de sa fille sachant ses propos et qu'elle lui fasse vivre l'enfer.
Bonne soirée.

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **20:54**

Malheureusement, il n'y a guère d'autre solution et en plus, le père n'est pas sûr d'avoir gain de cause.
Son rôle de parent c'est aussi d'éduquer l'enfant pour que ça se passe bien avec l'autre parent.